

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE:

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

50 numéros : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

Le CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE:

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n. 6, au 1er.

À PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUE-DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 14 décembre 1842.

Nous avons enfin des détails précis sur les déplorables événements de Barcelonne; nous savons, à n'en plus douter, qu'Espartero non seulement s'est montré impitoyable, mais qu'il a agi de concert avec les Anglais, ou plutôt qu'il a obtempéré à leurs suggestions. En matière criminelle, on est assez souvent disposé à accuser d'un délit ou d'un crime celui qui a eu un intérêt à ce qu'il soit commis. En matière politique, on peut avec quelque raison agir de la même manière; nous pouvons conjecturer qu'Espartero s'est montré impitoyable pour donner satisfaction à ses tristes passions et pour plaire aux Anglais. Les insurgés ne cherchaient qu'à transiger et à ouvrir leurs portes: pourquoi a-t-on préféré incendier Barcelonne? Ce n'était pas l'intérêt d'Espartero de porter les choses à ces extrémités, mais bien celui des Anglais; aussi ont-ils fourni des munitions aux artilleurs du fort de Montjuich; aussi a-t-on vu leurs officiers diriger les batteries qui brûlaient la ville, et on a remarqué que le feu était principalement concentré sur les fabriques.

A Barcelonne comme à Beyrouth, on a été sans pitié pour les pauvres malades renfermés dans les hôpitaux. Vainement on avait hissé le drapeau noir sur l'hospice de Barcelonne, les assiégeants n'en ont pas tenu compte, et ils ont fait feu sur ce point avec une incroyable barbarie.

Si on a fait à Barcelonne ce qu'on a fait en 1840 à Beyrouth, c'est que c'était la même main qui présidait aux événements.

A la manière dont les affaires ont marché sous la direction des forbans en habits rouges qui saccagent impunément, selon leurs intérêts, les villes les plus importantes de l'Europe et de l'Asie, on peut prévoir que dans peu il en sera pour eux de l'Espagne comme du Portugal, qu'ils y auront la puissance réelle et qu'ils s'en serviront pour y donner toute l'extension possible à leurs entreprises commerciales. Barcelonne et la Catalogne leur faisaient ombrage, Barcelonne n'est plus en position de résister à leurs déprédations et de sauver la nationalité de la péninsule.

Quand on s'occupe des affaires de ce pays, depuis si long-temps agité par la guerre civile, et qu'on examine où en sont avec lui nos rapports diplomatiques, on est vraiment consterné de voir que nous n'avons pas d'ambassadeur à Madrid, que nous n'y exerçons aucune influence et que nous laissons le champ libre à la rapacité britannique. Nous pouvions seuls faire contre-poids à ses prétentions, des raisons d'étiquette nous en ont empêchés, et pour donner quelque satisfaction d'amour-propre à l'impudique Christine, nous avons délaissé les intérêts de notre commerce et nos intérêts diplomatiques.

Acôté des vaisseaux anglais qui croisaient devant Barcelonne, correspondant avec le fort de Montjuich, se trouvaient des bâtiments aux mâts desquels flottait notre glorieux drapeau tricolore; sur l'un d'eux était notre consul. Suivant de nobles inspirations, on l'a vu recueillir tous les malheureux insurgés qui venaient lui demander asile et s'abriter contre la proscription.

Quand le bombardement a cessé, nos braves marins se sont précipités dans les rues de la désolée Barcelonne et ont travaillé avec courage à éteindre l'incendie qu'avaient allumé les bombes anglaises. Qu'ils en reçoivent nos félicitations sincères et loyales: ils ont fait tout ce qu'il leur était donné de faire.

Certes, si on avait demandé à leur dévouement des actes plus énergiques, ils les auraient accomplis, et les munitions anglaises n'auraient pas alimenté le feu du fort de Montjuich. M. de Lesseps n'a pas osé se commettre jusque-là et engager aussi avant sa responsabilité; nous n'osons lui en faire un reproche, mais que nous l'effusions chaudement approuvé s'il avait exigé la neutralité complète de la part des vaisseaux britanniques!

Le traité de la quadruple alliance n'est pas rompu de fait: ne pouvait-il pas l'invoquer pour discuter quelles seraient les bases de coopération ou de non-coopération à suivre?

La répression brutale exercée contre Barcelonne n'est qu'à son début. Après avoir incendié, on arrête, on crée des commissions

militaires, on juge, on fusille. Quelles seront les victimes? de pauvres prolétaires qui seuls n'ont pas pu ou n'ont pas songé à quitter la ville avant le dénouement. Est-ce à eux qu'on devrait demander compte du sang versé?

En face de ces exécutions, que devient le droit constitutionnel espagnol? Ce n'est plus même une fiction, c'est une charge. Toutes les fois que les institutions sont hypocritement exécutées et audacieusement violées, elles sont un fardeau de plus pour les populations. Les Espagnols se sont donc abusés en se créant un droit public, puisqu'il dépend de quelques chefs militaires de mettre une grande ville en état de siège après sa reddition, d'y lever des contributions de guerre, de faire juger et condamner les citoyens à leur gré avec des tribunaux militaires. Que feraient de plus les séides d'un despote? que pourrait-il faire de plus lui-même?

Van Halen vient d'organiser la délation à Barcelonne; elle ne manquera pas d'y exercer ses ravages, car elle est alléchée par les promesses les plus entraînantes.

« La personne, qui dénoncera, dit l'article 5 d'un bando lancé » par Van Halen, des armes au pouvoir d'un milicien, recevra » dix mille réaux que paiera la personne qui aura les armes ou le » propriétaire de la maison où ces armes auront été trouvées; » les voisins paieront les dix mille réaux si le milicien ou le pro- » priétaire ne peuvent le faire. »

De pareilles prescriptions nous dispensent de toute réflexion: il faut remonter aux époques des tyrannies les plus effervescentes pour trouver des faits analogues.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le bateau à vapeur le *Gassendi*, parti de Barcelonne le 8, a mouillé sur rade, ayant à bord cinq réfugiés espagnols. Les nouvelles les plus désastreuses nous sont arrivées par ce steamer.

Sur les dénonciations des modérés, dant les personnes et les propriétés ont été respectées par les vainqueurs des 15 et 16 novembre, ces derniers sont arrêtés; condamnés par les conseils de guerre et exécutés impitoyablement.

A la date du 8, on avait arrêté près de mille personnes, et les exécutions par bandes étaient en pleine activité.

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON.

Fin de la séance du 8 décembre 1842.

Présidence de M. Terme, maire.

Discussion et décision sur la reconstruction du pont du Change.

M. BARRILLON : Si l'on examine avec soin et sans prévention les deux plans proposés pour la reconstruction du pont du Change, on est amené à reconnaître que le plan ministériel, dont la rédaction serait confiée à M. l'ingénieur Jordan, doit être repoussé.

Le plan Jordan aurait, dit-on, pour effet de supprimer l'arche qui touche à la culée orientale du pont. Cette suppression aurait de graves inconvénients; elle repousserait la masse des eaux vers l'arche marinière actuelle et augmenterait considérablement la force du courant qui déjà rend sur ce point la navigation si difficile et si dangereuse.

Pour détourner l'attention de cet inconvénient, on dit que le plan Jordan dotera les abords du pont, sur la rive gauche, d'un vaste emplacement créé par un empiétement de 20 à 25 mètres sur la rivière. Les dangers que cet empiétement causerait à la navigation ont été signalés. Cette considération suffirait seule pour faire douter de l'exécution de cette partie du plan; d'autres raisons justifient ce doute. Si l'on examine le plan de la localité, on reconnaît qu'un élargissement de 10 à 12 mètres suffirait pour donner au quai Villeroi une largeur égale à celle de l'extrémité du nouveau quai Saint-Antoine. Il n'est pas probable qu'on veuille rompre l'harmonie de ce raccordement pour exagérer les dimensions à donner aux abords du pont du côté du quai Villeroi. Pour créer ce vaste emplacement, il faudrait d'ailleurs refaire une grande partie du quai d'Orléans que l'on vient à peine de finir. Tous ces motifs rendront probablement impossible la réalisation de cette partie du plan Jordan. En toute hypothèse cette réalisation serait certainement fort éloignée. Pour créer le vaste emplacement projeté, il faudrait acquérir et démolir la maison

assise sur la culée du pont; or, cette acquisition ne sera pas effectuée de sitôt, si l'on en croit la lettre de M. le ministre et les renseignements donnés à la commission par M. l'ingénieur. Un des principaux mérites du plan Jordan, c'est de permettre de construire le nouveau pont en dehors des maisons assises sur le pont actuel. A ce sujet on fait ressortir que la démolition de ces maisons étant nécessairement ajournée par une complication d'entraves et de formalités, il serait fort avantageux de pouvoir se passer de cette démolition pour construire le pont neuf. Il est très-important de remarquer ce motif allégué en faveur du plan Jordan, il exprime la véritable raison qui paraît avoir déterminé la décision du ministre. En résumé, le plan Jordan évite, ou du moins ajourne, la démolition de la maison Laubreaux, c'est-à-dire qu'il évite ou ajourne une cause de dépense; c'est pour cela surtout qu'il est préféré. Mais ce plan évite et ajourne aussi le complément d'une grande et belle amélioration; c'est ce qui fait surtout que je supplie le conseil de le repousser.

Est-il vrai, comme on le dit, que le plan Jordan coûterait moins que le plan adopté en 1841? Non, il coûterait au moins autant et peut-être même davantage.

D'abord il n'économise pas, comme on l'a prétendu, le coût du reculement des maisons formant le côté méridional de la place d'Albon, puisque ce reculement devra être maintenu si, comme le propose avec raison M. le maire, on conserve le plan adopté en 1841 pour l'élargissement de la rue des Bouquetiers. Ensuite on ne pourra éviter de construire un pont de service en bois pour remplacer, jusqu'à la mise en activité du pont neuf, le pont actuel qu'on sera forcé de démolir pour laisser la navigation libre. Dans l'état actuel des choses, le trajet des bateaux sous l'arche marinière du pont est fort périlleux. Les patrons sont obligés de diriger la proue de leur bateau contre l'éperon de la pile droite; le courant entraîne le bateau avec une saisissante rapidité, et lui fait traverser l'arche par une diagonale telle que la poupe a de la peine à éviter de heurter la partie en aval de la pile gauche. On comprend que la navigation, déjà si dangereuse sous l'arche actuelle dont l'épaisseur est seulement de huit à dix mètres, deviendrait impossible si l'on construisait en amont l'arche correspondante du nouveau pont, puisque le tout formerait un couloir de vingt-cinq à trente mètres au moins de longueur. Il faudra donc nécessairement démolir de suite le pont actuel et construire un pont de service; dès lors l'économie espérée disparaît.

M. Barrillon présente encore plusieurs arguments prouvant que le plan de 1841 est préférable au plan Jordan. Il examine ensuite les considérations générales présentées en faveur de ce dernier plan.

Pour décider le conseil à consentir à la proposition de M. le ministre, on allègue l'urgence; mais, en réalité, ce motif est favorable au plan de 1841, tandis qu'il est contraire au plan Jordan. Le premier est rédigé; il a subi les épreuves des enquêtes, il ne lui manque plus que l'approbation du ministre. Le second est encore à faire; il devra subir les examens et les enquêtes exigés par la loi. Ainsi le premier est prêt, le second ne l'est pas; quel est donc celui qui satisfait le mieux à l'urgence?...

On dit que le plan de 1841 imposerait à la ville des dépenses qui pourraient dépasser les ressources disponibles. Jamais les finances de la ville ne se sont trouvées en situation plus favorable pour payer une aussi grande amélioration. La ville pourra disposer, d'ici à deux ou trois ans, du produit de la vente des terrains de l'ancien arsenal et de l'ancienne poudrière, soit ensemble douze à quinze cent mille francs. Quel meilleur emploi pourrait-on faire de ces sommes que d'en consacrer une partie à la régénération complète du pont du Change et de ses abords?

On cite une pétition des propriétaires de l'ouest; mais cette pétition a été inspirée par la crainte de ne pas avoir la reconstruction du pont du Change si l'on repousse la proposition du ministre. Or, cette crainte ne saurait être fondée; on ne peut supposer que le gouvernement commet un tel déni de justice.

Que l'on compare sans aucune préoccupation la valeur réelle des deux plans au point de vue des intérêts des propriétaires du quartier de l'ouest, et l'on sera amené à reconnaître la supériorité du plan de 1841. Ce plan nécessiterait le prolongement immédiat de la place du Change jusque sur le quai; il plaçait le pont au centre de cette belle place, de manière à desservir à la fois et directement les rues Lainerie et Juiverie, la montée de Fourvières, les rues du Bœuf et Saint-Jean. Le plan Jordan est bien moins favorable: ce plan arrive en dehors de la place du Change et de ses nombreux aboutissants, sur une place mesquine, et il dirige la circulation sur les quais plutôt que dans l'intérieur. Il est donc réellement moins avantageux aux propriétaires des quartiers de l'ouest que le plan adopté en 1841 par le conseil.

Comme argument en faveur de la proposition de M. le ministre, on a dit qu'il fallait adhérer à cette proposition, parce qu'elle avait pour effet l'exécution d'un plan excellent, rédigé par un ingénieur habile. De tels motifs ne sauraient déterminer les convictions du conseil. Nous ne sommes

FEUILLETON DU CENSEUR.

LE TOUR DES DEUX QUAIS.

REVUE DE LYON.

— Feuilleton, mon ami, vous ne cessez de me tirer par le pan de ma redingote; que me voulez-vous?

— Hélas! je m'ennuie du repos auquel vous me condamnez, et je veux aller me promener.

— Eh bien! mon cher feuilleton, allez vous promener, vous êtes assez grand garçon pour cela; et puis n'êtes-vous pas les jambes de tout journal dont la politique est la tête et la chronique le corps? Vous promener est donc une chose toute naturelle. Il est vrai que vous avez parfois un fardeau bien lourd à supporter, et que, sous le poids qui vous accable, vos pieds s'enfoncent dans le sable, d'où le lecteur s'efforce en vain de vous retirer. Vous dites donc....

— Que je veux faire le tour des deux quais.

— Je vous assure, très-cher, qu'il n'y a rien à voir sur les quais.

— Mon Dieu! vous êtes tous comme cela à Lyon: lorsqu'on vous demande de l'esprit, vous prêchez toujours misère. Vous ne savez rien inventer, rien créer; vous n'avez pas le plus petit germe d'imagination. Apprenez donc que se montrer stérile est tout ce qu'il y a de plus bétotien pour un feuilletoniste, qui doit toujours voir alors qu'il ne voit rien, entendre alors qu'il n'entend rien, savoir alors qu'il ne sait rien. En agissant de la sorte, le feuilletoniste intéresse le lecteur enchanter d'avoir quelque chose de neuf à conter à sa famille et à ses amis. La nouvelle se colporte, se répand, se grossit, et mille personnes le lendemain assurent avoir été témoin du fait que vous avez inventé. Oh! que je préfère, à cause de cela, le genre adopté depuis quelque temps par vos confrères de Marseille! Vous allez en juger.

— L'un d'eux un jour se promenant sur la Canebière, les mains derrière le dos, et cherchant une idée qui pût fournir matière à trois colonnes de journal. Le temps était magnifique, le soleil pailletait d'or les vapeurs qui s'exhalaient de la mer, et les flots, à peine agités, blanchissaient au loin comme des ailes de mouettes.

— Voilà un beau spectacle, se dit l'écrivain marseillais; mais tout le monde connaît la mer. Après cela, je puis bien en faire le fond de mon ta-

bleau en y mettant un premier plan bizarre, inattendu, merveilleux; il ne s'agit que de trouver ce premier plan.

Alors le feuilletoniste leva les yeux au ciel, se frappa le front et s'écria : — Je viens de trouver mon idée!

Il rentra promptement chez lui et se mit à écrire :

« Hier un superbe condor, l'un des plus gros oiseaux du Pérou, s'est abattu sur le port de Marseille. Un jeune homme richement vêtu, et que l'on présume être un prince hottentot, se tenait gracieusement à cheval sur son col et le conduisait dans les airs avec beaucoup de dextérité au moyen d'une bride tissée d'écorce de palmier. Ce volatile, d'une beauté ravissante, ne paraissait point fatigué, bien qu'il eût traversé l'immensité des mers. Nous l'avons vu peu d'instants après reprendre son vol et se diriger vers le nord avec son cavalier. »

Un autre jour, le feuilletoniste marseillais aperçut dans la petite rade une vieille pirogue qu'un estimable amateur s'amusa à diriger d'une manière quelque peu excentrique; il prit sa plume et écrivit :

« Plus de voiles, plus de vapeur, plus de tempêtes à redouter! Un marin distingué vient de trouver un moyen de franchir les mers sans aucun danger et avec une rapidité incroyable. Ce procédé, qui sera mis très-prochainement à la portée de tout le monde, a fait surnommer son inventeur l'homme-poisson. Voyez ce tronc d'arbre qui se balance au milieu des flots : c'est l'esquif, le vaisseau, la frégate de l'homme-poisson. Or, ce bâtiment n'est autre chose qu'un cerceau en caoutchouc armé de nageoires que le navigateur fait mouvoir en s'amusant. Celui qui le monte s'y tient couché, ce qui lui permet d'observer les étoiles, sans avoir besoin de lever la tête, lorsqu'il voyage la nuit; il peut s'y approvisionner pour plusieurs années, et, si la vague, en déferlant, vient à s'introduire par l'étroite et seule ouverture qui s'y trouve, le navigateur a la faculté de fermer ce sabord d'un nouveau genre. Réduit alors à l'état de phoque, le marin gagne tranquillement le but qu'il se propose d'atteindre, roulé sur les flots comme dans un songe fantastique. Le célèbre inventeur de cette corvette vient de faire en quelques heures le trajet de Marseille à Naples et de Naples à Marseille, aux applaudissements de toute notre population qui s'était portée en foule sur le port pour l'admirer. »

Une autre fois, continua le feuilleton, le journaliste rencontra dans une rue de Marseille un conducteur de diligence accompagnant une belle jeune fille, blonde et fraîche, à l'œil expressif, aux formes bien dessinées, mais à peine voilées sous les lambeaux de la misère, et l'écrivain se dit :

— Cette fille doit être certainement l'héroïne d'un drame, et il l'interrogea ainsi :

— Jeune fille, pourquoi tant de tristesse ombrage-t-elle vos traits?

La jeune fille ne répondit pas, attendu qu'elle ne comprenait et ne parlait que le patois d'Auvergne ou le patois bressan, ou tout autre patois; mais le conducteur expliqua qu'elle venait de Valence et ne savait pas le français.

— Povera! s'écria le feuilletoniste, seriez-vous par hasard une victime de l'amour ou du jouet d'un séducteur?

La jeune personne fit un geste d'impatience que le feuilletoniste prit pour un geste d'indignation, et il se hâta d'ajouter :

— Pardon, belle inconnue, je n'ai point l'intention de blesser votre pudeur; mais, puisqu'il ne vous est rien arrivé de semblable, il faut qu'on ait tué votre père, votre mère, toute votre famille peut-être.

A ces mots, la jeune fille se mit à pleurer, ce que voyant, le journaliste ne douta pas qu'il n'eût deviné.

— Oui! s'écria-t-il, vous ne me comprenez pas, mais votre intelligence m'interprète. Noble étrangère, contez sur moi, je promets de vous être utile.

Le lendemain le feuilletoniste conta à ses lecteurs une des plus touchantes histoires qu'on puisse imaginer.

« Il vient d'arriver à Marseille, disait-il, une jeune fille belle comme un rêve de poésie. Cette infortunée a eu le malheur de voir massacrer sous ses yeux, aux environs de Valence, son père, sa mère, sa petite sœur, son petit frère, sa nourrice et sa gouvernante. Il n'existe aucune trace de ces six assassins qui ont été commis on ne sait comment et dont nous n'avons pas à nous occuper. Nos autorités et toutes les sommités de la ville ont entouré cette illustre étrangère de soins vraiment touchants. Les savants de tous les points du globe que nous avons à Marseille n'ont pu comprendre sa langue, ce qui nous fait supposer qu'elle arrive d'un monde inconnu. Tout ce que nous avons pu découvrir, c'est qu'elle porte le nom de *Juliah*, que nous écrivons avec une h à la fin pour montrer qu'il appartient à l'idiome de quelque peuplade ignorée. »

— Eh bien! me dit le feuilleton, que pensez-vous de cette dernière histoire?

— Je pense que c'est fort beau.

— Mieux que cela, mon maître, c'est une action de haute philanthropie qu'ont faite là les journalistes de Marseille; car il ne se sont point contentés

pas ici pour apprécier le mérite d'un ingénieur, mais pour apprécier et défendre les intérêts de la cité. A ce point de vue, je ne pense pas qu'il convienne d'approuver la décision de M. le ministre; je voterai contre cette approbation.

M. SERIZIAT combat les objections présentées contre le plan Jordan. Ces objections sont mal fondées, cela est facile à démontrer.

C'est à tort qu'on paraît craindre que le gouvernement refuse de concourir au coût d'acquisition de la maison assise sur la culée orientale du pont actuel; ce concours sera certainement accordé. La démolition de cette maison est nécessaire pour débarrasser les abords du nouveau pont. Il faudra donc acquiescer de suite à cette maison. Cette acquisition immédiate entraîne naturellement cette conséquence que l'état contribuera au prix de cet immeuble comme au coût de construction du pont. La lettre de M. le ministre s'explique d'ailleurs avec précision sur ce point.

Il faut écarter aussi, comme mal fondées, les craintes manifestées sur le danger de plus fréquentes inondations produit par la suppression de la dernière arche du côté oriental du pont actuel. Il suffira, pour rassurer les esprits à ce sujet, de rappeler que le pont Jordan serait soutenu par des piles bien moins massives que celles qui soutiennent le pont actuel. Le nouveau pont permettrait un débit d'eau bien plus considérable que le vieux pont.

On paraît regretter beaucoup l'ancien axe, qui mettait en regard l'église de Saint-Nizier et le monument du Change; mais cette perspective séduisante, promise par le plan de 1841, ne se serait pas réalisée en fait aussi bien qu'on le suppose en théorie. La rue, encaissée par la rue des Bouquetiers, aurait pu seulement apercevoir une partie de l'église; dès lors la beauté du décor ne pouvait être complète.

L'axe du nouveau pont, portant sur le milieu de la place d'Albon, satisfait mieux que l'autre axe aux besoins de la circulation; cet axe dirige d'ailleurs le nouveau pont de telle sorte que la construction peut être faite sans démolir le pont actuel. Cette heureuse disposition permet d'utiliser le vieux pont jusqu'au complet achèvement du pont neuf. Cette facilité produit l'économie de la construction d'un pont provisoire pour le service de la circulation pendant la construction du pont nouveau.

On reproche au plan Jordan de mal servir les besoins de la circulation; il sert au contraire admirablement ces besoins, puisqu'il est entouré d'abords vastes et faciles. On parle des intérêts des propriétaires de l'ouest; mais ces propriétaires doivent certainement connaître leurs intérêts mieux que personne, et ils viennent solliciter le conseil en faveur du plan Jordan. Ils ont raison, car toute la circulation du quartier de l'ouest se fait par les quais, et le plan Jordan pourvoit largement à ce besoin.

Ainsi disparaissent les objections soulevées contre le plan Jordan, ainsi se manifeste l'évidence du mérite de ce plan. J'émet donc le vœu que le conseil accepte purement et simplement la proposition de M. le ministre. Je regarderais comme extrêmement dangereuse toute réserve qui serait stipulée sous la forme d'une condition; car, je le sais et je le dis, il faut craindre de perdre l'occasion qui se présente d'obtenir la prompte reconstruction du pont du Change. Il faut adhérer à la décision de M. le ministre; c'est dans ce sens que je voterai.

Si le conseil partageait mes convictions et mon avis, je présenterais à sa sanction l'amendement ci-après, qui serait substitué à la délibération négative proposée par la commission :

« Le conseil municipal de la ville de Lyon accepte la proposition de M. le ministre des travaux publics, proposition d'après laquelle la ville doit concourir à la dépense de la reconstruction du pont du Change dans la proportion d'un tiers, en comprenant dans cette dépense la totalité des maisons qui, sur la rive gauche, encombrent les abords du pont actuel.

» Toutefois, et sans en faire une condition, le conseil émet le vœu que la largeur du pont soit portée à 15 mètres. »

M. DE VAUXONNE combat l'opinion exprimée par M. Seriziat. Si la proposition de la commission exprime un refus trop absolu, l'amendement présenté par M. Seriziat exprime une adhésion trop complète. Il ne faut pas renoncer à l'espérance de faire admettre par M. le ministre les justes réclamations qui seraient présentées contre sa décision; car, d'une part, cette décision ne s'appuie sur aucun motif, et, d'autre part, le conseil peut justifier son avis par d'excellentes raisons.

Ainsi, il faut se soumettre à la décision ministérielle; mais il faut en même temps persister à reconnaître le plan de 1841 comme plus avantageux à tous les intérêts auxquels la reconstruction du pont du Change est appelée à pourvoir.

J'ai l'honneur de présenter à la sanction du conseil un amendement exprimant l'opinion que je viens de développer. Cet amendement est ainsi conçu :

« Le conseil municipal de la ville de Lyon émet le vœu que le plan qu'il avait précédemment adopté, d'accord avec toutes les autorités locales, demeure préféré et maintenu.

» Et, pour le cas seulement où ce vœu ne serait pas accueilli, vu l'urgence, délibère qu'il consent à entrer pour un tiers dans la dépense du pont qui serait construit dans l'axe indiqué par M. Jordan, mais à la condition expresse que, conformément à la lettre de M. le ministre, la totalité des maisons qui obstruent l'entrée du pont actuel, sur la rive gauche, sera démolie, et que les frais d'acquisition et de démolition de ces maisons seront supportés par l'Etat dans les mêmes proportions que ceux de la construction du nouveau pont. »

M. MENOUX combat l'amendement proposé par M. de Vauxonne.

M. CHINARD appuie cet amendement.

M. FALCONNET, rapporteur, présente quelques dernières observations sur les arguments produits contre les conclusions qu'il a reçu mission de soutenir.

Le remarquable talent avec lequel on a défendu le plan Jordan n'a pu doter ce plan des avantages qui lui manquent; il reste évident que le plan de 1841 vaut mieux.

Tout a été dit sur le mérite respectif de chaque axe proposé pour le

nouveau pont du Change. Cet axe sera-t-il jeté de manière à former une diagonale par rapport au cours de la Saône? Ira-t-il se briser contre le côté oriental de la place d'Albon, ou contre l'angle nord de la façade de l'église de Saint-Nizier, ou contre le côté oriental de la place de la Fromagerie? Conduira-t-il la circulation vers le côté septentrional de la place d'Albon de manière à la faire heurter brusquement avec la circulation venant de la place de l'Herberie? Viendra-t-il aboutir sur la rive droite au milieu de la place du Petit-Change, en dehors de toute liaison directe avec les principales rues qui desservent l'intérieur du quartier de l'ouest, ou bien sera-t-il établi de manière à flatter la vue par une perspective agréable et régulière, ou bien laissera-t-il un libre développement à la circulation de manière à la faciliter en évitant tout choc et tout embarras, ou bien enfin sera-t-il amené sur la rive droite au milieu de la place du Change prolongée jusqu'au quai, de manière à répartir la circulation entre les quais et les rues du quartier de l'ouest? Il semble qu'il suffise d'énoncer ainsi les effets de chaque axe pour en faire comprendre la valeur; c'est ce dernier qui doit être préféré.

Malgré les affirmations contraires, on doit persister à croire que le plan Jordan aura pour effet l'ajournement indéfini de la démolition de la maison assise sur la culée orientale du pont actuel. On se berce mal à propos de l'espérance de voir établir sur l'emplacement occupé par cette maison une vaste place destinée à servir les abords du pont nouveau. Ce beau projet ne sera pas réalisé; on reculera devant la dépense qu'il causerait; il en coûterait énormément pour empiéter de vingt à vingt-cinq mètres sur la rivière. Indépendamment des autres travaux, cet empiètement nécessiterait la reconstruction d'une grande partie du quai d'Orléans qu'il faudrait considérablement élargir. On reculera certainement devant une telle dépense; et, lors même qu'elle serait votée en principe, on saurait s'y soustraire en l'ajournant.

En résumé, on a démontré que le plan Jordan produirait des dangers sérieux pour la navigation; on a démontré qu'il serait impossible de conserver l'ancien pont pendant la construction du pont neuf, à moins qu'on ne se résigne à empêcher la navigation pendant les trois ou quatre années nécessaires pour cette reconstruction. On a prouvé que le plan Jordan causerait plus de dépenses que le plan de 1841; on a prouvé que le plan de 1841 satisfait mieux aux besoins de la circulation, et provoque nécessairement la régénération complète et immédiate de tous les abords du pont du Change, tandis que le plan Jordan laisse dans l'incertitude l'époque et l'étendue de cette régénération. Maintenant le plan Jordan doit être apprécié par le conseil. Toutefois, il reste encore à combattre la crainte excitée sur les conséquences qu'aurait le refus d'accéder à la décision de M. le ministre; mais on a dit avec raison que ces craintes ne sauraient être fondées. Insister sur ce point, ce serait calomnier les bonnes intentions du gouvernement.

M. Falconnet ajoute plusieurs développements à son opinion; il termine en déclarant qu'il adhère à l'amendement que M. de Vauxonne a proposé. LA CLOTURE des débats, demandée par plusieurs membres, est prononcée.

L'AMENDEMENT proposé par M. Seriziat, mis aux voix par priorité comme étant le plus absolu, est adopté par 19 voix contre 16.

M. LE MAIRE : Le conseil vient de décider qu'il adhère à la proposition de M. le ministre. L'affaire qui se discutait est ainsi terminée. La parole est à M. Falconnet pour la lecture d'un rapport.

M. FALCONNET, au nom de la commission des intérêts publics, lit un rapport proposant d'approuver une délibération par laquelle le conseil administratif des hospices civils a résolu de céder gratuitement à la commune de la Guillotière une partie de terrains nécessaires pour le prolongement de la rue de Chartres.

LE CONSEIL approuve. LA SÉANCE est levée à dix heures.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 DÉCEMBRE.

La bourse a commencé aujourd'hui avec apparence de hausse. Avant l'ouverture, la rente a été demandée à 79 35, et elle a ouvert au parquet à ce prix.

Pendant quelque temps, elle a paru très-ferme, on a même fait au parquet 79 40; mais, n'ayant pu franchir ce cours auquel il n'a été fait que très-peu d'affaires, elle est tombée à 79 39, et elle a fermé au parquet à ce prix.

Dans la coulisse, le dernier cours a été 79 25.
Cinq 0/0, 119 45. — Quatre et demi 0/0, 000 00. — Quatre 0/0, 101 00. — Trois 0/0, 79 15. — Banque, 5540 00. — Obligations de Paris, 1505 00. — Naples, 000 00. — Dette active d'Espagne, 23 1/4. — Etats-Romains, 104 1/8. — Cinq 0/0 belge, 000 0/0. — Trois 0/0 belge, 00 00. — Banque belge, 807 50. — Caisse Lafitte, 1055 00, 5082 50. — Emprunt de 1841, 0000 00.

FRAGMENTS PHILOSOPHIQUES.

LIBERTÉ. — NÉCESSITÉ. (1)

(3^e ARTICLE.)

La liberté est toutefois un bien si grand, elle plaist tant, que, elle perdue, tous les maux viennent à la file, et les biens mêmes qui demeurent après elle perdent entièrement leur goût et leur saveur, corrompus par la servitude. (LA BOETIE, *De la Servitude volontaire*, page 183.)

XXX.—Bien des hommes, froissés par des faits qu'ils n'ont pu ni prévoir ni empêcher, finissent par croire que la prévoyance est une illusion; ils aiment mieux se courber que lutter. Sont-ils en droit

(1) Extrait d'un ouvrage inédit sur la loi morale.

de nier les principes de la liberté, parce qu'ils ne savent pas s'en servir? La terre ne produit pas de blé, de vin, sans culture. La liberté ne peut s'acquiescer et se conserver qu'avec de l'énergie.

XXXI.—Il n'est pas rare aussi de voir des individus nier la liberté par cette seule raison qu'ils ne peuvent pas soumettre à leurs vœux les volontés de leurs concitoyens. Tout obstacle à leurs vœux toute entrave à leurs plaisirs, se transforment en atteinte à leur liberté arbitre : comme s'il ne devait pas y avoir de contre-poids à leur activité, de limites à leurs prétentions. L'orgueil les égare. Si on les laissait faire, sous prétexte d'user de leur liberté, ils mettraient leurs semblables en servitude.

XXXII.—Les accidents imprévus et funestes sont le partage de la vie tout aussi bien que les faits heureux et inattendus : les uns comme les autres nous atteignent. Quand nous sommes frappés par des faits douloureux, nous nous récrions vivement contre notre mauvaise fortune. Sommes-nous au contraire surpris par des événements favorables à nos projets, à nos passions, nous ne songeons guère à en faire l'objet de nos congratulations au hasard ou à la fortune; nous en jouissons comme s'ils nous étaient dus : de là cette banale assertion qu'il y a dans la vie bien plus de souffrances que de joies.

XXXIII.—Combien de nos souffrances n'ont de réalité qu'en notre imagination ! combien de nos douleurs n'ont pas de fondement ! En y réfléchissant, on voit qu'il est peu de souffrances sans remède, peu de douleurs sans consolation. Nous pouvons, à l'aide de la volonté, réparer le trouble jeté dans notre existence par des accidents. Demandez aux hommes qui ont vu détruire leurs fortunes, et qui sont doués de quelque force d'âme, s'ils ont pour cela renoncé à s'occuper des moyens de réparer leurs désastres. Voyez comment y sont parvenus. Demandez à ceux même qui crient le plus haut que nous sommes les jouets d'un aveugle destin, s'ils abandonnent leurs affaires à tout venant. Voyez-les agir, et vous reconnaîtrez qu'il y a contradiction entre leurs actes et leurs paroles. Se marient-ils, ils s'enquerraient avec soin des mœurs, de la dot, des affinités de la femme qu'ils veulent épouser. Malades, ils invoquent les ressources de l'art. Ayant en main des capitaux, rien ne leur coûte pour s'assurer de la solvabilité de ceux chez qui ils se proposent de faire des placements. A l'exception des idiots, des prodiges ou des fous, tous les hommes délibèrent les actions de leur compétence et réfléchissent leurs déterminations.

VOLONTÉS COLLECTIVES.

XXXIV.—Dans chaque membre du corps social réside une portion d'intelligence, de libre arbitre, et chaque portion n'a qu'une force relative : de là les aggrégations de volontés selon les idées de chacun, ses goûts, ses sympathies, ses intérêts; de ces aggrégations naissent des volontés unies pour atteindre le même but, réaliser la même espérance. La volonté individuelle disparaît en entrant dans l'action collective; ma liberté n'est pas détruite pour cela, puisque l'action à laquelle je prête ma coopération est conforme à mes désirs. Quand les volontés sont ainsi à l'état d'agglomération, alors surgissent les luttes, les combats; rien ne se fait plus dans l'ordre de volition particulière, les actes s'accomplissent dans l'ordre de volition combinée et concentrée. Je ne suis plus libre de m'abstenir de tel ou tel acte qui devient la conséquence de mon union à une aggrégation. Je me trouve obligé de suivre les chances diverses des intérêts auxquels je me suis voué et des idées que j'ai adoptées. Aussi, avant d'intervenir dans les affaires collectives, faut-il bien mesurer la portée de ses résolutions : autrement on peut se trouver la main forcée et jeté au-delà de ses propres prévisions.

Quand les populations se heurtent, quand les guerres éclatent, que deviennent les petites forces, les petites agglomérations? Leur position n'est pas directement libre, elles sont entraînées par les grands courants d'opinion; on peut dire en ces occurrences que beaucoup de volontés sont poussées dans des voies inattendues. Les choses marchent ainsi sans que le principe de liberté soit en souffrance; il agit au contraire avec d'autant plus d'énergie qu'il paraît obscurci à certains esprits, car il agit par masses, par concentration. Tant pis pour les volontés chancelantes ou neutres qui ne savent plus où se prendre, balottées qu'elles sont par les vagues populaires ou par les grandes collisions de peuple à peuples ! Ce n'est là qu'un état anormal, transitoire, nécessaire pour arriver à ce que chacun se possède librement.

A la vérité, quand les luttes de liberté s'établissent, les partis ou les peuples finissent par s'engager à ce point que leur existence est mise en péril; l'intérêt de salut public prime parfois l'intérêt de liberté et le subordonne. Pour sauver toutes les garanties sociales mises en péril, il arrive même qu'on porte une main sacrilège sur les plus saintes garanties. Qu'on ne se y trompe pas, le principe de liberté ne perd pas sa puissance; on le voit,

de mettre Juliah en scène, ils l'ont fait adopter par une véritable princesse russe. Cette jeune fille deviendra certainement duchesse, qui sait ? peut-être reine ! Et s'il est vrai que de grands personnages aient quelquefois été changés en nourrice et soient devenus portefaix ou mendiants, de princes qu'ils auraient été, un feuilletoniste aura du moins la gloire d'avoir offert dans cette circonstance une compensation à la justice humaine.

Le feuilleton cessa de parler, puis il reprit :

— Vous refusez-vous encore à faire le tour des deux quais ?

— Non ! lui dis-je avec transport; vos paroles ont enflammé mon imagination, et je donnerais beaucoup pour avoir fait l'histoire de Juliah.

Alors, me levant d'un bond, je pris son bras et je commençai ma promenade.

La première personne que je rencontrai en quittant la rue Louis-le-Grand fut le *plâneur de Saint-Jean*; il traversait lourdement le pont de Tilsit et se rendait à Perrache où il allait inventorier les platanes du cours du Midi et compter les carottes de la manufacture de tabac et les moutons qui devaient entrer à l'abattoir, afin d'en instruire les lecteurs du *Réparateur*. Nous échangeâmes un regard très-significatif; le sien voulait dire : Pourvu qu'il n'aille pas fumer mon tabac et se faire des fourrures avec mes peaux de moutons ! le mien voulait dire : Pourvu qu'il n'aille pas me souffler la Juliah que je cherche ! Mais je me rassurai bientôt en songeant que nous suivions une route opposée.

Je ne tardai pas à me trouver en face du Palais-de-Justice, et, sans m'arrêter à contempler l'extérieur de cet édifice que la critique a plusieurs fois et justement attaqué, j'entrai dans ce vaste portique remarquable par son grandiose, riche par ses sculptures, ses colonnades, ses emblèmes, et que l'on nomme du nom générique de salle des Pas-Perdus. A l'exception de quelques défauts de goût, parmi lesquels on peut placer ces espèces de daniars rouges et noirs plaqués en guise de panneaux sur les faces latérales, on ne peut nier que ce ne soit l'œuvre d'une conception brillante. A droite de ce dôme majestueux, de ce vestibule qui n'eût pas indignement figuré dans quelque palais de Rome ou d'Athènes, se trouvent les trois chambres du tribunal civil, les seules qui aient été livrées au public, en attendant qu'il plaise à Dieu, à nos autorités et au gouvernement de nous donner le reste qui ne sera pas, dit-on, achevé de longtemps. Les trois chambres du tribunal civil échappent à la louange comme au blâme; ce sont trois chambres, voilà tout, et nous aurions négligé d'y conduire le lecteur, si nous n'avions cru devoir entrer dans quelques détails sur la distribution intérieure. Nous dirons d'abord que les portes latérales de ces salles sont beaucoup trop étroites pour suffire à une circu-

lation permanente, et, quel que soit le motif sur lequel on ait basé leur dimension, eût-il même été dicté par le désir de vous empêcher de pénétrer dans l'autre, vous pauvres plaideurs qui venez vous ruiner là, nous nous croirions obligés de le désapprouver. Il est certain que ces issues ainsi resserrées peuvent occasionner des accidents lorsque deux personnes viendront s'y présenter simultanément dans une direction opposée. L'enceinte destinée aux gens d'affaires est aussi fort mal disposée; on ne peut y arriver par aucun couloir, par aucune porte réservée, et MM. les avocats se plaignent déjà d'être obligés de couloir la foule et de faire le coup de poing pour arriver à leur place, surtout à la chambre où se plaident les causes correctionnelles. Mais le principal défaut de ces constructions est celui qui ressort de l'acoustique dont on ne paraît point avoir observé les règles. En effet, la voix n'y trouve aucune sonorité, et les paroles qui s'échappent de la bouche de l'orateur tombent mates et sans éclat avant d'être parvenues à l'oreille de l'auditeur. Après cela, est-ce un bien, est-ce un mal, si l'on n'entend pas parfaitement ces messieurs ? Celui qui gagnera son procès dira que c'est un bien, celui qui le perdra soutiendra que c'est un mal. Quant à nous, nous sommes trop polis pour n'être pas de l'avis de ce dernier.

Si plus d'un mois ne s'était pas écoulé depuis la séance d'installation du tribunal civil nous aurions essayé de vous en dire quelque chose; mais tout vaillait si vite de nos jours que ce serait vouloir vous faire de l'histoire ancienne. Je ne vous parlerai donc du discours d'ouverture de notre beau procureur du roi que pour vous dire que ce magistrat a fait dans ce discours le parallèle des magistrats anciens et des magistrats modernes, et qu'il a conclu en faveur de ceux-ci, ce qui n'a surpris personne, car tout le monde sait que ces messieurs ne pèchent pas par un excès de modestie.

Ayant quitté le Palais-de-Justice, je rencontrai sur le quai de la Baleine un petit homme qui marchait gravement et gesticulait beaucoup.

— Ce monsieur, me dit le feuilleton qui m'accompagnait toujours, est l'imprimeur Charles-Louis Marle, l'un des rédacteurs du journal le *Rhône*; il est entouré des actionnaires du journal qu'il péroré, ainsi que vous le voyez.

— Feuilleton, mon cher feuilleton, je vois très-distinctement M. Marle, mais je n'aperçois pas les actionnaires.

— Mon Dieu ! qu'on a de peine à vous faire tomber les écaillés des yeux ! Je vous le répète, vous ne saurez jamais rien voir sans voir. Sachez donc, puisqu'il faut des titres pour vous convaincre, que :

Suivant acte passé devant M^r Félix-Henri-Marie Hennequin t son collègue, notaires à Lyon, le 25 octobre 1842, il a été formé entre M. Charles-

Louis Marle et les personnes qui deviendront actionnaires du journal le *Rhône* une société en commandite.

— C'est-à-dire, interrompis-je, que M. Marle a formé une société avec toute personne née ou à naître, connue ou inconnue, ainsi que je pourrais, à l'instant même, en faire une avec le Grand-Turc ou quelque prince de l'Afghanistan.

— C'est absolument la même chose. Or, M. Marle est dans ce moment au milieu de ses actionnaires, réunis en assemblée générale. Il leur montre une liste de vingt mille abonnés, il leur distribue le dividende du premier trimestre, ou bien, peut-être, il leur demande l'autorisation de contracter un emprunt.

Je laissai M. Marle avec ses actionnaires invisibles, et je traversai le pont du Change en pensant que notre conseil municipal avait perdu l'axe de sa dignité en se laissant imposer l'axe sur lequel ce pont doit être reconstruit. Chemin faisant, je me mis à parcourir un prospectus de l'*Album du Lyonnais*, ouvrage gracieux et instructif, que doit faire paraître incessamment M. Léon Boitel. De jolies gravures, de belles lettres romanes de M. Leymarie, accompagneront le texte. Des descriptions exactes, des narrations pittoresques, des tableaux variés, des monuments réédifiés avec des traditions fidèles, feront de cet album une mosaïque richement colorée. Aussi sommes-nous persuadés, lecteurs, et vous mes charmantes lectrices, que vous n'hésitez pas à souscrire à ce livre que va publier notre éditeur-poète.

En lisant mon prospectus, j'étais arrivé, je ne sais trop comment, à la porte du café Casati. Le feuilleton ayant voulu s'y arrêter, j'entrai avec lui dans cette espèce de demi-souterrain, obscur en tout temps et à toute heure, et qui peut être regardé, sous plus d'un rapport, comme le Torton de Lyon. Le consommateur de passage occupait le milieu de cette salle borgne et enfumée. Aux quatre coins, d'immenses tables rondes étaient garnies d'habitues qui venaient là chaque jour s'informer du cours de la rente, causer de leurs affaires ou recueillir des nouvelles. L'une de ces tables était occupée par des industriels; on y parlait vapeur, chemins de fer et mécanisme. La seconde était entourée par des gens de la banque, des agents de change, des capitalistes et autres croupiers de commerce et usuriers de haut parage. A l'une des deux autres figuraient bruyamment une douzaine de lions sorannés, libertins émérites, vieux piliers de coulisse et de tabagie; c'était la table des chroniqueurs de scandale, des démolisseurs de réputations, des biographes de nos modernes temples d'Isis. Ces messieurs essayaient de se donner un petit air de régence, isolaient du titre de monsieur ou de madame le nom des personnes dont ils s'en-

comme les fils d'Anthée, se relever plus énergiquement que jamais de ses désastres passagers. C'est ce qui doit nous donner en tout temps et en tout lieu bonne espérance.

Admettons même que nous soyons souvent entraînés par une force fatale, providentielle, que les événements généraux qui font et défont les empires, élèvent et détruisent les trônes, renversent et fondent des institutions, soient pour nous des faits irrésistibles : nous sommes toujours maîtres de régulariser les impressions qu'ils produisent sur nous, de rechercher, après les oscillations générales, à nous rasseoir, à nous reconstituer une situation qui relève principalement de notre volonté. La puissance morale n'est pas simplement dans les manifestations extérieures, elle réside surtout dans notre for intérieur. Si nous savons nous préparer aux vicissitudes de la vie, si nous avons le bon esprit de nous tenir fermes à l'encontre de toute calamité, il est certain que les événements nécessaires perdront de leur empire sur notre esprit et seront presque impuissants à nous faire dévier des règles de conduite que nous avons adoptées. Aussi rencontre-t-on fréquemment des âmes énergiquement trempées contre lesquelles la fortune est sans prise; elles acceptent avec la même sérénité ses faveurs et ses rigueurs. Dans l'adversité comme dans la prospérité, elles ne cessent pas d'être libres; on les voit toujours agir avec calme et gouverner la folle du logis, sachant que c'est par l'imagination que nous sommes principalement aptes à nous laisser ébranler.

XXXV. — L'homme vit surtout par la pensée. Quel despote peut l'atteindre dans ses replis secrets, dans ses profondeurs? Quel inquisiteur peut en démêler toutes les phases? Elle est impénétrable quand elle en sent le besoin. Si nous savions nous préparer avec son aide aux variations qui se trouvent dans toutes les existences, pourquoi serions-nous émus quand elles se produisent?

Nous ne nous étonnons pas de voir la neige couvrir la toiture de notre maison en hiver. Si dans un beau jour d'été nous entendons au loin gronder le tonnerre, nous ne sommes pas surpris; si nous voyons l'orage qui s'était formé au loin se rapprocher de nous et éclater sur notre tête, nous n'en sommes pas effrayés. Les variations des saisons, les phénomènes atmosphériques n'altèrent guère notre tranquillité; la raison en est simple : sentant que nous ne pouvons rien changer à tous ces faits, nous les acceptons avec résignation. Rendons-nous compte des faits d'ordre différent qui si souvent nous affectent douloureusement, nous arriverons à comprendre également qu'il n'est pas toujours en notre pouvoir d'en arrêter le cours, et nous les supporterons avec fermeté.

Autour de nous tout est fragile et transitoire. Notre vie elle-même n'est qu'un passage; nous pouvons la perdre à chaque instant du jour. Les êtres que nous chérissons le plus sont comme nous périssables. Au lieu de nous laisser surprendre par les coups que la mort peut nous porter, préparons-y notre esprit. Alors, si elle vient heurter à notre chevet ou à celui de ceux qui nous sont chers, nous ne nous trouverons pas désarmés en face de la douleur.

XXXVI. — Trop crédules sont ceux qui croient à l'immuabilité des affections, à la constance des liens; ils s'abusent. Les affections durables sont des exceptions; elles ne se rencontrent qu'à des conditions assez difficiles à réunir. En amour comme en amitié, on se trompe souvent sans mauvaise intention; on subit des impressions nouvelles qui effacent les impressions anciennes. Aussitôt il y a altération dans les rapports, et par suite froissement et désaccord, sans qu'il y ait pour cela des torts sérieux de part ni d'autre.

XXXVII. — La nature crée et détruit les êtres; tous sont soumis aux lois qui accompagnent la production et la destruction, ils en sont donc affectés. D'innombrables modifications résultent de cette action constante de vie et de mort, et il en naît des séries d'accidents : heureux quand nous ne sommes pas atteints durement et quand les prévisions ne sont pas troublées. Si elles le sont, n'accusons que l'instabilité des choses humaines.

Le soldat dort avant la bataille. Après s'être trouvé souvent en face de la mort, il finit par la regarder sans sourciller; à chaque heure du jour elle le trouve prêt. Voyez-le s'élancer sur son ardent coursier au milieu d'une mêlée : ni le cliquetis des armes, ni les cris des mourants, ni l'airain tonnant ne l'émeuvent. Il sait où il doit porter ses coups, il calcule leur justesse, et l'ardeur du combat ne lui ôte pas son libre arbitre. Son oreille est attentive au son aigu de la trompette; il en exécute fidèlement les indications. A ses côtés, son camarade est frappé et expire; lui reste l'œil tourné vers l'ennemi, et, tant que le combat dure, ne laisse dans son âme aucune place pour la douleur.

Ne comprenant-on pas que le sang-froid de ce soldat vient de sa volonté, que ses résolutions sont le produit de ses réflexions sur les

devoirs de son état et sur les vicissitudes de la guerre? Croit-on qu'en lui toute sensibilité soit éteinte? On se tromperait; elle n'est que comprimée et régularisée. Attendez que le champ de bataille soit dégarni d'ennemis, que le moment de donner la sépulture aux morts soit venu, et vous le verrez rechercher les restes mortels de son frère d'armes, les ensevelir religieusement. Alors sa poitrine se dilatera, sa voix sera entrecoupée de sanglots, ses yeux seront baignés de larmes. Sa douleur n'amollira pas son âme : quand la discipline parlera, il reprendra son rang sans paraître ému, et se consolera en accomplissant son devoir.

Ainsi devrions-nous faire si nous étions sages. Est-ce que cette vie n'est pas un champ de bataille? Est-ce que nous ne devons pas tous notre tribut à la mort? Dans les conflits armés, elle se presse davantage; elle va plus vite, elle ne vient pas plus sûrement. Qu'est-ce donc alors autre chose qu'une affaire de temps? au fond, il y a même danger. Que ne faisons-nous comme ce brave soldat qui, préparé pour son propre compte, la voit frapper à ses côtés ses frères d'armes sans cesser de la braver? Alors nous serons résignés quand nous verrons nos amis et nos parents quitter cette terre; alors aussi nous serons courageux quand notre heure sera venue, et nous ne serons pas surpris qu'elle vienne frapper à nos côtés ou nous chercher nous-mêmes.

XXXVIII. — Nos maux résident plus souvent dans des opinions irréfutables qu'ils n'existent en réalité. Que de fois nous agissons en enfants, pleurons sans trop savoir pourquoi, et nous réjouissons de même!

Voici venir dans la chambre de son père un petit garçon tout en pleurs; sa voix est étouffée par ses sanglots. Qu'a-t-il donc pour être si malheureux? Sa mère, assourdie par son tapage, lui a enlevé son clavier; il veut qu'on le lui rende à toute force, il crie, il se lamente. Sa douleur est sincère; à cet âge, on ne connaît pas l'art de feindre. Son père obtient qu'on lui remette son bruyant instrument; le voilà heureux.

Quelques heures après on n'entend plus de sons discordants, ils ont cessé. Approchez-vous du garnement, et vous le verrez occupé à briser son malencontreux clavier; il détruit gaiement ce qu'il a demandé à grands cris : il n'y tient plus.

Combien d'hommes ressemblent à cet enfant! combien pleurent si on les prive de quelques hochets que plus tard ils dédaigneront s'ils les obtiennent!

L'empereur Auguste avait vivement désiré l'empire; il finit par s'en fatiguer, et c'est avec raison que Corneille lui a fait dire ces profondes paroles :

J'ai souhaité l'empire, et j'y suis parvenu;
Mais en le souhaitant, je ne l'ai pas connu.

Pour ne pas être ainsi en butte à des illusions, pour ne pas dédaigner les biens acquis difficilement, il importe d'apprécier exactement la vie, et ses biens, et ses maux; alors on n'ira pas au-delà des réalités, on ne donnera pas aux choses des valeurs purement idéales et fictives. Il y a peu de maux durables et réels; il y a de même peu de privations essentielles, si on sait s'accommoder de peu et se livrer au travail. Qui me force à désirer outre mesure les grandeurs et les richesses, à sécher sur pied si elles m'échappent, à me fatiguer sans cesse pour en acquérir, et à me rendre esclave de ceux qui les possèdent ou les distribuent? Valent-elles vraiment tant de soucis et de peines? Est-ce que je ne puis pas leur accorder une moindre place dans mes desirs, moins de valeur dans mon opinion? Diogène, étant un jour visité par l'empereur Alexandre et interrogé sur ce qu'il voulait obtenir de lui, répondit qu'il eût à se détourner seulement tant soit peu, afin de ne pas lui ôter son soleil; ce qui fit dire au conquérant : Si je n'étais pas Alexandre, je voudrais être Diogène.

XXXIX. — « A quoi servirait la prudence, si notre sort était fixé à l'avance? » (SOLON, *Maximes*.)

Voyez des hommes d'un âge mûr jeter un coup d'œil sur leur passé, vous les entendrez fréquemment vous dire : Que n'ai-je pris à telle époque telle résolution? que ne me suis-je livré à telle entreprise? Ils ont des regrets superflus, il est vrai, mais ils en ont : pourquoi? C'est qu'ils ont la conviction qu'ils auraient pu agir autrement qu'ils ne l'ont fait et s'arrêter aux résolutions qu'ils regrettent de ne pas avoir prises. Nous savons qu'à côté des faits imprévus se trouvent les faits calculés et prévus en plus grand nombre, et, partant, nous nous reprochons d'avoir manqué de prévoyance et de perspicacité; aussi regardons-nous comme des insensés ceux qui ne prennent nul souci de leurs affaires. Si nous n'étions pas maîtres de rien changer à notre sort, si nous n'étions pas libres, aurions-nous une pareille opinion des gens imprévoyants? Mais nous le sommes : autrement, ainsi que le disait Solon, à quoi servirait notre prudence?

XL. — L'expérience de la vie nous fait clairement comprendre combien il nous importe d'être constamment en mesure de nous préserver des périls qui peuvent nous menacer ou d'acquiescer

les choses que nous jugeons utiles à notre service. Nous sentons bien que la liberté d'action n'est qu'un moyen d'obtenir des résultats. Ce moyen est tellement important qu'il peut être considéré comme l'une des conditions essentielles à notre existence : c'est le ressort avec lequel nous luttons dans les mauvais jours contre les prétentions iniques qui nous poursuivent; c'est l'élément dont nous nous servons dans des temps meilleurs pour mettre à profit les avantages que nous nous sommes proposés. Nous ne pouvons donc avoir de sécurité ni dans le présent ni dans l'avenir si nous ne parvenons à un certain degré de liberté, si, en un mot, nous ne nous possédons pas nous-mêmes; car, n'étant pas libres, nous ne savons quels actes on tentera de nous faire accomplir, quelle destination on nous donnera, et c'est positivement ce qui fait que nous tenons tant à rester maîtres de nos actions. D'ailleurs; qui mieux que chacun de nous peut veiller à nos intérêts, les soigner avec sollicitude, les protéger avec énergie? Rien ne remplace l'œil du maître.

CONNEXITÉ DES FAITS DE LIBRE ARBITRE ET DES FAITS DE LIBERTÉ POLITIQUE.

Quand on considère combien il est urgent pour notre conservation, pour notre bien-être, de ne pas être soumis à des entraves iniques, à des résistances mal fondées, on se rend parfaitement compte des efforts successifs, multiples et incessants faits par les peuples pour conquérir leur affranchissement; on comprend que d'un commun accord tous les membres du corps social se soulèvent pour obtenir pour tous, et partant pour chacun, la liberté de locomotion, d'expansion religieuse, de transactions commerciales, d'examen des faits publics.

XLI. — Entre la liberté morale et la liberté politique, civile, commerciale, religieuse, existent des rapports intimes; ce sont des embranchements issus de la même source.

L'homme ne peut pas être réellement heureux sans liberté de détermination et d'action. Pour être heureux, il a besoin d'avoir la conscience que son existence est protégée, que les moyens d'y pourvoir sont assurés et dépendent de ses efforts, et la certitude qu'il se possède dans des limites rationnelles et qui ne sont bornées que par le droit commun; qu'ainsi aucune volonté ne peut l'empêcher d'acquiescer, de se créer une famille, d'aller d'un lieu à un autre, d'émettre ses vœux et ses idées, de professer telle ou telle opinion, de disposer à son gré des choses qu'il a acquises, en un mot, d'être le tuteur, le conservateur et le distributeur de ses forces, le libre appréciateur de l'usage qu'il veut en faire. S'il recherche avec tant d'ardeur la liberté politique, civile et religieuse, qu'on ne s'y trompe pas, c'est dans le but de se posséder aussi complètement que possible et de dominer les événements qui peuvent surgir. Ainsi, ce ne sont pas de vaines illusions qu'il poursuit quand il cherche à limiter l'action d'autrui sur son être et à la coordonner dans des principes de justice; il tend à réaliser la loi de conservation et de bien-être à laquelle il est soumis et vers laquelle il n'est pas libre de ne pas graviter. On peut, par exception, trouver des individus agissant dans le sens inverse de la conservation; leurs déterminations ne prouvent rien contre les lois essentielles de notre organisme.

Si faible d'intelligence que soit un homme, il sent en lui le désir d'être auteur d'une partie notable de ses actes, de ne pas être dans sa chair ni dans son âme la proie d'autrui, et il aime mieux s'en remettre à lui-même de son sort que de l'abandonner sans conditions à une direction étrangère. Aussi remarque-t-on qu'à côté de toute délégation de pouvoirs, dans les pays bien organisés, se trouve immédiatement attachée une responsabilité. Les sociétés qui se sont élevées à la liberté ont toujours eu soin de créer des garanties politiques inviolables qu'ils ont placées au-dessus de toutes les combinaisons factices des pouvoirs qui se succèdent les uns aux autres; elles sont l'arche sainte des droits de tous. Nous les résumons aujourd'hui sous l'appellation de *droits communs*.

XLII. — Il n'est pas possible de le nier, au-dessus même des constitutions écrites, au-dessus des chartes, planent des principes supérieurs qui sont innombrables; qu'ils soient écrits ou non dans des actes publics, qu'ils fassent partie du droit conventionnel ou qu'ils n'en fassent pas partie, ils n'en sont pas moins réels, et ils servent de palladium aux opprimés. L'opinion leur sert d'organe; ils ont pour défenseur le bon sens et pour régulateur la loi morale. Cela est si vrai, que depuis plus de deux cents ans tous les souverains despotiques ou autres n'ont jamais osé entreprendre une grande guerre sans en discuter le mérite ou le démérite, sans chercher à trouver des moyens de justification du moins plausibles des actes de barbarie qu'ils allaient commettre, et ces actes déplorables n'ont pas été aussi nombreux et aussi profondément empreints du mépris de la vie des hommes que dans les siècles précédents. Ainsi, de nos jours, le pillage est à jamais illégitime; le sac des villes par les vainqueurs répugne à toutes nos idées. Cela est si vrai, que si les moyens de destruction n'étaient

tretenaient, et parlaient comme on parlait jadis en disant la Duthé, la Clairon. Trois ou quatre journaux avaient été jetés pêle-mêle au milieu de la table et fournissaient leur part d'aliment à la conversation qui se croissait ainsi :

- Que dit aujourd'hui l'organe officiel, le *Rhône*?
- Le maire approuve, et il applaudit.
- Très-bien.
- Le préfet désapprouve, et il applaudit.
- C'est très-bien encore. Voilà comment on obtient les améliorations.
- Et le citoyen *Censeur*, que raconte-t-il, s'il vous plaît?
- Il blâme.
- Le monstre!
- Il repousse le droit de visite.
- Le traître!
- Il prêche pour l'union douanière.
- L'infâme!
- Il s'afflige de la misère du peuple.
- Le révolutionnaire! Voilà comment on perd les gouvernements.

La conversation s'étendit ensuite du journal de l'opposition à ses rédacteurs, et Dieu sait comment on les traita, en commençant par les écrivains du premier-Lyon jusqu'au plus innocent de ses feuilletonistes. Mais nous avons assez de goût, lecteurs, pour ne pas vous entretenir de toutes les paroles qui s'égrenèrent à la table des *vieux beaux* du café Casati. En ce moment, du reste, nous prêtions nous-même plus particulièrement l'oreille à une autre discussion qui s'était engagée au sujet de nos théâtres. Il s'agissait de la direction provisoire, greffée sur l'un des rejets de la direction Sirand. Cependant, malgré toute mon attention, je ne pus suivre long-temps cet entretien qui avait lieu presque à voix basse. Alors mes regards se portèrent sur un petit journal qui vient récemment de paraître avec le titre de *Messenger des Théâtres de Lyon*. Je m'en emparai avec empressement, espérant y trouver la suite de ce que je venais d'entendre, pensant aussi que cette nouvelle production aurait quelque valeur artistique, quelque portée littéraire. Si cette petite feuille, me disais-je, avait enfin compris la mission que toute création de ce genre est appelée à remplir, si elle arrivait avec assez de force pour saisir et diriger sûrement l'opinion publique, si... Mais je fus arrêté tout court dans mes réflexions en lisant cette phrase de son prospectus :

« On comprend aisément que ces journaux — les journaux consacrés à la littérature et aux théâtres — ne peuvent pas tourner contre la direction les armes qu'elle leur donne. »

— Pauvre *Messenger*! m'écriai-je, tu n'es donc aussi venu au monde que pour te vendre à quinze centimes dans nos salles de spectacle, et pour répondre *amen* à toutes les oraisons de ta coterie. Va! si tu n'y prends garde, tu ne feras que grossir le nombre de tes confrères présents et passés, que depuis long-temps nos administrateurs auraient chassés de tous les lieux publics, s'ils avaient eu à cœur la dignité de notre littérature, s'ils avaient songé à ce que doivent penser de nous les étrangers qui jugent nos gens de lettres sur de pareils écrits. Feuilleton, mon ami, dis-moi, je t'en conjure, pourquoi il est si difficile à Lyon de faire quelque chose de bien et de beau.

— Pourquoi! me répondit le feuilleton; je vous le dirais peut-être si je n'étais obligé de vous rappeler que nous sommes à la recherche d'un condor, d'une pirogue ou d'une Julia, et que ce n'est point ici que nous les trouverons.

Nous sortions du café Casati, mais un brouillard si compact s'était étendu sur la ville que l'on ne pouvait plus distinguer aucun objet. Je cherchai vainement sur le quai du Rhône une barque à la forme bizarre, je n'en trouvai que des bateaux à laver, et je me persuadai sans peine qu'un condor ne pouvait voyager par un temps aussi obscur. Tout mon espoir se borna donc à la rencontre de quelque jeune étrangère. Cependant le brouillard se noircissait de plus en plus, et fut cause de plusieurs méprises fort singulières. Un écrivain très-grave entra dans un magasin de modes, croyant se présenter chez son libraire; un débiteur tomba dans les bras d'un créancier qu'il fuyait depuis un mois, et le garçon de bureau d'un journal légitimiste porta à l'imprimerie d'un journal ministériel la nouvelle suivante :

« On assure que le duc de Bordeaux vient de débarquer dans la ville dont il porte le nom et qu'il marche sur Paris. »

Le journal s'imprima, et tous les lecteurs de la feuille ministérielle crurent à une révolution. On prétend même que le rédacteur du journal-Guizot passa la nuit à rédiger un article de transition; il se mettait en mesure à tout événement. Je vis ensuite une de nos lionnes enveloppée dans un camail de velours. Une voilette épaisse recouvrait sa figure; néanmoins je pus la reconnaître : c'était M^{lle} X... Elle semblait attendre avec beaucoup d'impatience, lorsqu'un monsieur dont le visage était enfoui sous un immense cache-nez l'aborda brusquement et lui saisit la main.

— Mon Dieu! Gustave, lui dit la jeune femme, vous me faites bien attendre.

Au nom de Gustave, l'homme à qui s'adressait ces mots tressaillit, et

pressa si fortement la main de M^{lle} X... qu'elle ne put retenir un petit cri de douleur.

— Oh! mon ami, que vous me faites mal! Qu'avez-vous donc?... Meis en vérité, continua-t-elle, voilà un brouillard qui nous sert à merveille; on ne se voit pas à deux pas.

Sans répondre à toutes ces questions, le cavalier entraîna M^{lle} X... vers une *Parissienne*, et s'y plaça à côté d'elle après avoir jeté au cocher quelques paroles à voix basse.

La voiture roula, et mes regards se portèrent sur une femme que je rêvai fort belle au frôlement de sa robe, au bruit léger de ses pas, et qui semblait marcher avec hésitation, incertaine de la route qu'elle devait suivre au milieu de cette nuit prématurée. L'allure de cette dame fit naître en moi la pensée subite qu'elle pouvait bien être une Julia, et, n'écouterant que mon désir de voir se réaliser un de mes souhaits les plus ardents, je lui adressai la parole ainsi :

— Beauté excentrique, jeune fille que des malheurs incommensurables poursuivent sans doute avec acharnement, oh! dites-moi, je vous en conjure, si vous n'êtes point une exilée de l'Ukraine ou de quelque autre pays lointain... Mais quoi! vous ne me répondez pas? vous ne comprenez pas la langue que je parle? Nul doute, vous êtes une Julia.

— Julia, non, me répondit-elle; mais Julie, oui. Je me nomme Julie, Monsieur; vous me connaissez donc?

Alors elle se tourna de mon côté, et je vis... je vis, hélas! lecteurs, qu'un demi-siècle avait passé par là.

— Pardon, Madame, lui dis-je le plus galamment qu'il me fut possible; vous n'êtes point l'héroïne que je cherche, vous parlez trop bien français pour cela.

Tout en continuant mes recherches, j'arrivai sur la place de Bellecour en même temps que la *Parissienne* dont je viens de vous parler. Elle s'arrêta devant une porte-cochère, et les deux personnes qui s'y trouvaient en descendirent.

— Que faites-vous donc, Gustave! s'écria la lionne; ne voyez-vous point que c'est ici chez moi?

— Chez vous! dit le cavalier d'une voix qui terrifia la jeune femme; non, Madame, car vous pouvez dès à présent chercher un autre asile.

M^{lle} X... venait de reconnaître son mari.

Hélas! c'était le brouillard qui avait fait tout cela.

— Décidément, me dis-je, il faut renoncer à trouver une étrangère aujourd'hui : je ne rencontre que des Françaises. STANISLAS CLERC.

pas paralysés par la force de l'opinion, ils étendraient leurs ravages en tous sens (1).

A la force aveugle qu'oppose-t-on maintenant en Europe? le libre examen, duquel sortent les appréciations exactes des faits, et de ces appréciations naissent le mépris ou l'estime, l'amour ou la haine des contemporains. Le despotisme même tend à se limiter dans certaines contrées. Il est facile de voir par là que le règne de la possession complète de l'homme par l'homme est passé, que la voie la plus sûre pour conserver quelques uns des privilèges du pouvoir est celle qui consiste à en exposer les raisons d'existence et à en limiter l'étendue. Pour peu qu'on considère les situations des diverses classes de la société, on s'aperçoit que le temps est venu d'éviter les conflits par les transactions et de chercher des voies de pacification aux idées de progrès.

XLIII. — Liberté et bonheur sont deux choses souvent identiques; elles se supposent mutuellement. L'homme privé de sa liberté est toujours en souffrance: c'est une chose si naturelle pour lui que d'en jouir, qu'il en éprouve sans cesse le besoin. Aussi, est-ce avec raison que La Boétie nous dit dans son *Traité de la Servitude volontaire*, page 90: « C'est bien pour néant » de débattre si la liberté est naturelle, puisqu'on ne peut tenir aucun en servitude sans lui faire tort, et qu'il n'y a rien au

(1) Au moment même où j'émetts cette opinion, Espartero semble lui avoir donné un démenti par le bombardement de Barcelonne; mais les conséquences de cette brutale répression la justifient, et le jugement qui en sera porté par tous les hommes éclairés de l'Europe lui donnera, nous l'espérons, une nouvelle sanction. (Note de l'auteur.)

monde si contraire à la nature (étant toute raisonnable) que l'iniure. Reste donc de dire, poursuit-il, que la liberté est naturelle, et par même moyen (à mon avis) que nous ne sommes pas seulement nays en possession de notre franchise, mais aussi avec affection de la défendre. »

Qui peut dès lors s'étonner de ses efforts incessants pour la maintenir ou l'obtenir? Qui peut aussi être surpris de voir avec quelle vigueur les meilleurs esprits se sont occupés des soins qu'elle réclame? On peut dire qu'ils en ont fait l'objet de leur culte; aussi l'ont-ils proclamée naturelle, c'est-à-dire inhérente à la nature de l'homme, et ils l'ont formulée comme droit social: en cela ils ont bien agi.

Qu'on étale à nos yeux tant qu'on voudra le hideux esclavage; qu'on nous le fasse voir s'étendant par toute l'Asie, se recrutant en Afrique, ayant en Amérique ses défenseurs; qu'on nous le montre dans les contrées du nord de l'Europe et même dans les riantes contrées d'Italie, nous n'en continuerons pas moins, quoi qu'on fasse, à soutenir que c'est un besoin tout à la fois physique et moral pour l'homme de se posséder, et que c'est à ce titre seul qu'il mérite d'être considéré comme étant un être intelligent.

D'ailleurs, à l'exploitation de l'homme par l'homme n'avons-nous pas à opposer les luttes sanglantes livrées pour la liberté? Les esclaves de nos colonies n'ont pas renoncé à l'espoir de devenir libres; ils ont déjà des traditions d'émancipation. Les serfs russes secouent parfois leurs chaînes au péril de leur vie; le retentissement en est arrivé même jusqu'à nous. La triste Pologne, qui gémit et soupire après tant de catastrophes douloureuses,

ne cesse pas d'espérer.

XLIV. — Les peuples sont comme les individus: ils veulent être libres et se posséder, sentant bien que ceux qui les tiennent en servitude leur font tort et les empêchent d'avoir une existence réelle et honnête.

A examiner les conquêtes faites par les idées de liberté, on ne peut pas cesser de rêver leur émancipation générale; elle se fera lentement, mais elle se fera, et l'humanité tout entière se reliera à ce grand principe de la libre production des actes tant par les peuples que par les individus, en n'y mettant pour entraves que les règles puisées dans l'équité et la raison.

Cette grande et magique parole: Liberté! retentira désormais dans toutes les parties du monde et ira en grandissant au fur et à mesure que la civilisation fera des progrès. Liberté! Liberté! voilà le cri qui depuis soixante ans bientôt agite la France; mais sachons que, pour l'organiser, il ne faut pas des âmes faibles, et des consciences sans loi. La liberté n'est pas à la merci des âmes timides et éternelles; elle ne se livre qu'à ceux qui savent la conquérir et la défendre contre toute entreprise de mauvais aloi, et nous en aurons la volonté et le pouvoir si nous n'oublions jamais qu'elle est un bien si grand et si plaisant que, elle perdue, tous les maux viennent à la file; les biens même qui demeurent après elle perdent entièrement leur goût et leur saveur, corrompus par la servitude.

F. RITTIER.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

Etude de M^e Aubert, huissier à Lyon, rue Trois-Carreaux, 8.

Le vendredi seize décembre 1842, à dix heures du matin, sur la place Croix-Paquet, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un mobilier saisi, consistant en tables, chaises, commode, garde-robe, glaces, cylindre, etc., etc.

ÉTUDE DE M^e MORAND, NOTAIRE A LYON, PLACE DES CORDELIERS ET RUE DE LA GERBE, 14.

VENTE MOBILIERE, PAR AUTORITÉ DE JUSTICE ET AUX ENCHÈRES,

D'UN MATÉRIEL DE BRASSERIE et de divers meubles et effets mobiliers,

Dépendant de la faillite des sieurs Jehly et Ce, Qui étaient brasseurs de bière à Lyon, place Louis XVIII, maison Tardieu.

Le mardi vingt décembre 1842, à dix heures du matin, par le ministère dudit M^e Morand, notaire, il sera procédé à la vente en bloc, soit du matériel composant le fonds de ladite brasserie, soit des meubles garnissant le domicile des faillites.

Cette vente aura lieu dans le bâtiment de la brasserie, à Lyon, place Louis XVIII, à la requête de M. Laforge, arbitre de commerce, demeurant à Lyon, rue Buisson, 17, syndic définitif de ladite faillite, en vertu d'une ordonnance de M. Bruno Faure, juge au tribunal de commerce, commissaire nommé à ladite faillite.

A défaut d'enchérisseurs pour le tout, cette vente sera faite immédiatement au détail, et par le ministère d'un commissaire-priseur.

S'adresser, pour les renseignements, audit M. Laforge et à M^e Morand, notaire, dépositaire du cahier des charges. (3101)

ÉTUDE DE M^e PAUL THIAFFAIT, NOTAIRE A LYON, PLACE DE LA PRÉFECTURE, N. 7.

A VENDRE A L'AMIABLE, LES MATÉRIAUX, A CHARGE DE DÉMOLITION,

D'UNE MAISON Située à Lyon, rue du Péral, n. 18,

Et sur le tracé du prolongement de la rue de Brouillon.

(Voir le Censeur du 27 novembre.)

S'adresser audit M^e Thiaffait, notaire à Lyon, place de la Préfecture, n. 7. (4769)

ÉTUDE DE M^e RÉGIPAS, SUCCESSION DE M^e CHAZAL, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-DOMINIQUE, N. 1.

A VENDRE, UNE MAISON dont une partie sert D'AUBERGE,

Située à Reilleux (Ain), sur la nouvelle route de Strasbourg,

AVEC JARDIN ATTENANT ET DEUX Puits.

Le tout du revenu annuel de 600 fr.

A louer pour la Noël prochaine.

VASTES MAGASINS

SITUÉS RUE Puits-D'AINAY, Pouvaient servir à un marchand de charbon ou à un marchand de liquides.

A VENDRE.

PLUSIEURS IMMEUBLES en ville et à la campagne.

S'adresser, pour le tout, audit M^e Régipas. (4283)

VENTE APRÈS DÉCÈS, le lundi dix-neuf décembre courant,

d'une

JOLIE MAISON

Du produit annuel de 25,000 francs.

S'adresser à M^e Faugier, notaire à Vienne (Isère). (5723)

A céder de suite.

ANCIEN COMMERCE D'ÉPICERIE, situé dans un des meilleurs quartiers de Lyon.

S'adresser, pour prendre des renseignements, chez Mme veuve Garin et fils, quai Saint-Antoine, 31, chargés de mettre en rapport avec le vendeur. (372)

A vendre de suite.

BEAU FONDS DE CAFÉ bien agencé, sur une des belles places de Lyon, ayant un bon travail et un long bail. S'adresser à M. Drogue, rue Buisson, 17. (349)

A vendre.

UN JOLI FONDS DE CAFÉ situé sur une des places les plus fréquentées de Lyon. S'adresser à MM. Brédy et Chipron, négociants, rue Neuve, n. 31. (338)

A louer de suite.

VASTES MAGASINS de 1,000 à 1,500 fr., pouvant servir d'auberge, entrepôt ou maison de roulage, et APPARTEMENTS BOURGEOIS de 500 à 900 fr., place Saint-Laurent, n. 5. S'y adresser. (360)

A vendre pour cause de départ.

UN BEAU ET SOLIDE CABRIOLET,

A QUATRE ROUES,

accompagné de harnais pour un cheval.

S'adresser, pour le voir, chez M. Marion, sellier, place des Terreaux, près l'hôtel du Parc, à Lyon. (5709)

A vendre pour cause de décès.

FONDS DE MARCHAND TAILLEUR.

A louer.

APPARTEMENT. S'adresser rue Trois-Carreaux, n. 6, au 2^e. (375)

A louer de suite.

UN GRAND ET BEAU MAGASIN, à plusieurs arcs place de la Fronçagerie. S'adresser à M. Prémillieux, rue Neuve, n. 12, au 5^e, de quatre à sept heures du soir. (583)

POUDRES DE A. JULLIEN

Pour le Collage des Vins.

Il a été fait pour le collage des vins tant d'imitations des Poudres de Jullien, qu'il n'est pas sans intérêt de rappeler au public que ces Poudres, qui viennent encore d'être perfectionnées d'après les conseils de M. d'Arcet, se recommandaient déjà par vingt-deux années d'expérience et de succès et par trois médailles des diverses expositions.

Les Poudres de Jullien (River jeune, successeur) coûtent plus cher, il est vrai, que celles imitées (3 fr. 50 c. le demi-kilogramme pour coller cinquante pièces); mais, comme on n'en emploie pour obtenir le même résultat que la moitié du poids de ces dernières, elles reviennent de fait à bien meilleur marché.

S'adresser, A LYON, rue Saint-Dominique, n. 2, CHEZ M. COMMOY, fabricant de billes de billard, qui tient aussi un dépôt de VINS DE BORDEAUX de Châteauneuf-la-Rose et VINS DE CHAMPAGNE provenant de la maison MOET ET CHANDON, d'Épernay. (Vente par panier et au détail par bouteilles.)

Dépôt, à VILLEFRANCHE, chez M. DURIEU-BOTET, négociant en vins; Et à BELLEVILLE-SUR-SAONE, chez M. SOITEL, aussi négociant en vins. (3722)

PHARMACIE A LYON, RUE PALAIS-GRILLET, N. 23.

RHUMES, ASTHMES, CATARRHES.

Sirop pectoral et calmant de Stoechas d'Arabie.

Ce Sirop possède au plus haut degré les qualités toniques, incisives et fondantes. On l'emploie avec succès contre les maladies de poitrine, telles que *Asthmes*, *Toux sèches*, *Oppressions*, *Aphonie de la voix*, *Catarrhes bronchiques* et *pulmonaires*, *Crachements de sang*, *Croup*, etc. Il facilite la digestion et entretient la liberté du ventre en évacuant la bile et les glaires; il réussit également dans les *Affections nerveuses* et les *Faiblesses d'estomac*. — Prix: 2 fr. 50 c. le flacon. En dépôt A SAINT-ETIENNE, à la PHARMACIE CHERMEZON, rue de la COMÉDIE. (7674)

SIROP PECTORAL DE MACORS

POUR RHUMES, ENROUEMENTS, IRRITATIONS DE POITRINE.

Ce Sirop, composé en 1780, est le type de tous les médicaments de ce genre préparés depuis cette époque. Ses propriétés calmantes et expectorantes lui ont toujours conservé sur eux une supériorité incontestable et une préférence méritée.

A Lyon, chez l'inventeur, M. MACORS, pharmacien, rue Saint-Jean, 50; à Paris, chez M. FAYARD, pharmacien, dépositaire général, rue Montholon, 18, et chez M. BLAIN, pharmacien, rue du Marché-Saint-Honoré, 8. (7712)

MALADIES SECRÈTES.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les *acécités* et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que *scrofules*, *scorbut*, *gales*, *boutons*, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, *rhumatisme*, *goutte*, les *fluxions* blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés; et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix: 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.

A Vienne, chez M. Mouret fils, épicière, rue Marchande. — A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicière, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Roset, confiseur. — A Genève, chez Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrei, quincaillier, grande rue Pallou. (7138)

AVIS.

On demande UN CONTRE-MAÎTRE pour diriger un atelier d'ajustage et de fonderie.

S'adresser à M. Dantzell, graveur, place Bellecour, n. 15, Lyon. (581)

AVIS.

On trouve toujours, à l'enseigne du Clos-Vougeot, rue Luizerne, n. 4, à côté du corroyeur, des vins en bouteilles de toutes les qualités à des prix modérés et d'un choix parfait, tels que *bourgogne rouge*, *bourgogne blanc*, *beauxjolais*, *vin du Rhin*, *champagne* de six marques différentes, etc. (5734)

AVIS.

M. FENET prévient ceux qui voudront en faire partie qu'il ouvre UNE ÉCOLE DE DESSIN ET DE PEINTURE chez lui, rue de Castries, 8. (370)

Fabrique de Chemises,

Passage Tolozan, grande cour.

En calicot, percale et madapolam, à 2 fr., 2 fr. 25 c., 2 fr. 50 c., 2 fr. 75 c., 3 fr. 25 c., 3 fr. 50 c., 3 fr. 75 c., 4 fr., 4 fr. 25 c., 4 fr. 50 c. et 5 fr. la pièce. Chemises de Paris, dernier genre: depuis 5 fr. 50 c. jusqu'à 12 fr. la pièce, le moins pour une 1/2 douzaine, ou pour un 1/4 de douzaine, assorties. (582)

Avis très-Important.

M. BALY, l'un des principaux employés de l'administration du journal LA PRESSE vient d'établir son bureau à Lyon, rue Neuve, n. 11, au premier, pour y recevoir sans frais, pour MM. les souscripteurs, les abonnements à ce journal ainsi qu'au BULLETIN DES TRIBUNAUX qui ne coûte que 24 fr. par an au lieu de 72 fr.

Le bureau est ouvert tous les jours jusqu'à huit heures du soir. (5723)

OBJETS D'ÉTRENNES.

LIQUIDATION

De jouets d'enfants de tous les genres, vendus à des prix très-bas,

Grande rue Mercière, 53.

Grand assortiment de maillechort et de plaqué première qualité pour le service de table et de limonadier.

Belle collection de bijouterie dans le dernier goût en doré et plaqué or par le nouveau procédé galvanique.

Tous les articles portent une étiquette indiquant leur prix qu'aucune considération ne pourra faire varier. (5325)

Cessation de Commerce.

PIANOS,

Rue de la Préfecture, 2.

La seconde partie de *PIANOS* que M. JACQUET devait mettre aux enchères le dix décembre courant renferme quelques instruments supérieurs; il en a ajourné l'adjudication au deux janvier 1843, pour donner tout le temps aux amateurs de les visiter avant le premier de l'an.

Ces instruments, visibles tous les jours, pourront être traités de gré à gré.

De midi à deux heures seulement, ils seront joués par M. LUIGNI qui en fera apprécier toute la bonté.

Les facteurs de Paris dont il reste des *PIANOS* à vendre sont: Erard, Petzold, Pleyel, Sauléto et Hetr. (5715)

Avis aux Fabricants d'Étoffes.

BROCHIER,

Mécanicien, rue Neyret, n. 4, à Lyon,

Vient d'ajouter divers perfectionnements de son invention aux machines nommées *CANETTEUSES*. Ces machines sont de deux genres: les unes propres à faire les canettes à défilé, avec toutes sortes de matières tissables, fil, laine, coton, fantaisie et soie, à un seul ou à plusieurs brins, pris aux écheveaux ou aux bobines; les autres propres à faire les canettes à dérouler, destinées au tissage des étoffes de soie, avec tension et décroissement supérieurs à ceux mis en usage jusqu'à ce jour.

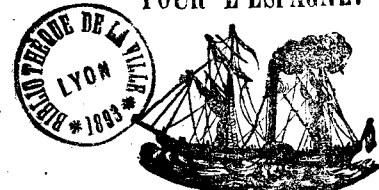
Il se charge aussi du dévidage des soies pour la broderie sur des bobillons de toutes formes et dimensions.

On trouvera toujours dans ses ateliers un assortiment d'éprouvettes pour le titre des soies, mécaniques rondes à dévider, cannes d'ourdissage, etc. Il confectionne également tout ce qui a rapport à son état. (568)

Compagnie Gaditane.

PAQUEBOTS A VAPEUR ESPAGNOLS

POUR L'ESPAGNE.



PRIMER GADITANO.

Le beau steamer EL PRIMER GADITANO, de la portée de 512 tonneaux, muni de machines anglaises à basse pression, de la force de 270 chevaux, d'une marche supérieure, ayant de beaux emménagements pour les passagers, arrivera à MARSEILLE le 14 décembre prochain, et partira le 19 dudit mois, à six heures du matin, pour CADIX, touchant dans tous les ports intermédiaires.

Pour fret et passage, s'adresser à MM. A. Pechier et C^e, consignataires, rue des Petites-Maries, 20, ou à M. Estarico-Blanc, agent de la Compagnie, rue Canebière, 31, à Marseille. (5712)

Sirop Pectoral et Pâte Pectorale

D'ESCARGOTS,

PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.

Les rhumes, l'asthme, la coqueluche, les catarrhes, les irritations de la gorge et de la poitrine, les enrouements, etc., sont toujours guéris par l'usage du Sirop et de la Pâte d'Escargots. — Prix: 2 fr. la demi-bouteille et 1 fr. 50 c. la bouteille avec l'instruction. — Chez Malignon, pharmacien, grande rue Mercière, 11. (7501)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSRY FILS, rue de la Poulallerie, 19.